



**HAL**  
open science

## Age d'or de l'économie de traite et changements d'acteurs dans l'Est de Madagascar, 1945-1960

Lucile Rabearimanana

► **To cite this version:**

Lucile Rabearimanana. Age d'or de l'économie de traite et changements d'acteurs dans l'Est de Madagascar, 1945-1960. *Revue historique de l'océan Indien*, 2005, Dynamiques dans et entre les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien : XVIIe-XXe siècle, 01, pp.286-296. hal-03412299

**HAL Id: hal-03412299**

**<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03412299>**

Submitted on 3 Nov 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## « Age d'or » de l'économie de traite et changements d'acteurs dans l'Est de Madagascar (1945-1960)

Lucile Rabéarimanana  
*Université d'Antananarivo*

Après les tourmentes de la Seconde Guerre mondiale, l'économie de la France, et de l'empire colonial, détruite, doit être relevée. À Madagascar notamment, la population est soumise à un « double effort de guerre » : après le blocus britannique infligé durant le régime de Vichy, le pays bascule dans l'orbite alliée à partir de novembre 1942<sup>1</sup>. Au lendemain des hostilités encore, et jusqu'à la fin des années 1940, l'économie de pénurie qui règne dans le pays, génératrice de « marché noir », oblige les autorités coloniales à maintenir la politique dirigiste et à prolonger l'application du travail forcé. C'est aussi la période où, pour la première fois, la France met en place une politique de planification de son économie des TOM, dont l'économie reste solidement attachée à celle de leur métropole, se voit soumise également à un Plan de développement économique et social, voté à l'Assemblée nationale en avril 1946, et qui est financé, en grande partie, par l'aide publique métropolitaine par le biais du Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social (FIDES).

Ce Plan décennal, mis en place vers 1947-1948, alors que la conjoncture internationale est favorable aux matières premières, constitue une période d'« âge d'or » pour l'économie de traite dans les TOM en général et à Madagascar en particulier. Maintien de cours élevés en métropole comme sur le marché international, hausse de la production et des exportations agricoles, atténuation du problème d'insuffisance de main-d'œuvre pour les plantations, telles sont les caractéristiques de l'économie de Madagascar entre 1946 et 1958-1960 perçues dans ses grands traités. Néanmoins, cette prospérité ne profite pas à tous les acteurs de l'économie. Les efforts du Plan ne s'adressent pas à l'ensemble des producteurs, en effet. Les autorités misent sur la grande colonisation et sur la masse des petits planteurs malgaches pour moderniser l'économie de traite et la rendre compétitive, tandis que la petite colonisation, en majeure partie d'origine réunionnaise, en constitue les laissés pour compte. Certains, parmi cette catégorie de planteurs, accusent l'insurrection de 1947 d'avoir été à l'origine de leur ruine, assertion qui mérite d'être analysée, en même temps que l'on examinera le devenir économique et social de celle-ci.

Quant à la masse des petits planteurs malgaches, cette période 1945-1960, incluse dans celle de la décolonisation économique – marquée par le début de l'« aide », le désengagement des colons d'une certaine envergure des cultures de traite traditionnelles (café, vanille, girofle...), l'allègement puis la suppression du travail forcé – et qui fait partie des Trente Glorieuses pour les pays développés, leur est favorable dans une certaine mesure. Mais surtout, elle consacre l'entrée de Madagascar dans le groupe

1. L. Rabéarimanana, « Dirigisme économique, planification et industrialisation à Madagascar sous le régime de Vichy : 1940-1942 », *Outre-Mers Revue d'Histoire, Vichy et les colonies*, 1er semestre 2004, n° 342-343, p. 109-125.

des pays sous-développés, pendant que la grande colonisation reste la principale bénéficiaire du Plan.

## I - LE PLAN : SOUTIEN À LA GRANDE COLONISATION ET AUX PAYSANS AUTOCHTONES

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, et notamment lors de la Conférence de Brazzaville, en janvier-février 1944, les autorités françaises proclament la nécessité pour la France de contribuer activement au relèvement de l'économie des colonies, mais en refusant l'industrialisation de celles-ci. Autrement dit, les caractéristiques de l'économie de traite mise en place dans les colonies à la fin du XIXe siècle persistent, même si elle reçoit une impulsion dynamisante<sup>2</sup>.

### A - Pour une économie coloniale compétitive

L'économie de traite classique, c'est la prédominance d'une économie tournée vers la satisfaction en matières premières des industries métropolitaines, et qui s'ouvre largement à l'importation des marchandises françaises bien protégées de la concurrence de celles provenant des autres puissances capitalistes par des barrières douanières consistantes. Or, comme celle de la métropole à laquelle elle est solidement attachée, l'économie des TOM doit être modernisée, à l'intérieur d'une Union française, dont on perd souvent de vue qu'elle est aussi, et surtout, une machine économique de domination de la France sur son empire colonial. Face à une « mondialisation » avant la lettre, avec la mise en place du FMI, du GATT notamment, et dominée par les États-Unis devenus première puissance du monde, la France forme une unité économique avec ses colonies. Dans ce domaine, l'Union française, c'est le regroupement de territoires dispersés à tous vents par la tourmente causée par la perte du contrôle de l'empire colonial depuis le régime de Vichy. La création de la zone franc et des francs africains et du Pacifique, en décembre 1945, en inaugure la formation. Pour rendre compétitive l'Union française face à la concurrence des possessions des autres pays européens, la France doit équiper et moderniser les TOM afin de rattraper leur retard structurel.

C'est ainsi que l'application du Plan Monnet pour les TOM consiste dans la mise en place du Plan décennal de développement économique et social<sup>3</sup>, voté en avril 1946, et financé par le FIDES. Ce Plan, partagé en deux périodes de 4 à 5 ans chacune, met l'accent sur les investissements d'ordre économique (85 % environ des crédits engagés) et, dans ce domaine, accorde la priorité aux voies de communication et aux aménagements hydro-agricoles. En effet, le cloisonnement des différentes zones produisant pour l'exportation rend difficile et onéreuse l'évacuation des denrées agricoles vers les ports d'embarquement pour la métropole. Il faut donc les désenclaver. En outre, accroître les surfaces cultivées, en même temps qu'intensifier les modes de culture, constitue un impératif pour obtenir une hausse des ventes extérieures des produits de traite. C'est grâce à ce Plan et au FIDES que les marécages de l'Alaotra et le delta de la Mahavavy du Nord sont gagnés, respectivement à la riziculture et à la culture de

2. Dans l'ouvrage *Brazzaville, janvier-février 1944. Aux sources de la décolonisation*, Institut Charles de Gaulle, Institut d'histoire du Temps Présent, Paris, Plon, 1988, consulter notamment les contributions de Jacques Marseille (p. 107-115) et d'Hélène d'Almeida – Topor (p. 115-121) et le débat qui s'en est suivi.

3. Lucile Manantsialonina Rabearimanana, *La vie rurale à Madagascar de 1930 à 1958*, Thèse d'État, Université Paris VII Denis Diderot, 1995, 905 p.

la canne à sucre. Les recherches agronomiques concernant les produits de traite à valoriser sont également financées grâce à cette même voie, et ses résultats intéressent aussi bien la grande colonisation que la masse des agriculteurs autochtones. Ces derniers, effectivement, font l'objet de l'attention particulière des pouvoirs publics car ils pensent les faire encadrer par les techniciens de l'agriculture pour intensifier leurs activités. Les gros colons, de leur côté, se rendent compte, dès la fin des hostilités, de l'obligation où ils se trouvent de s'adapter aux exigences nouvelles dictées par l'économie mondiale.

## B - Favoriser la grande colonisation

La rénovation de l'économie du Territoire ne s'adresse pas à l'ensemble des producteurs. Elle cible ceux des agriculteurs que les autorités considèrent comme capables de satisfaire aux sollicitations du marché, c'est-à-dire à la nécessité de produire beaucoup, de bonne qualité et aux meilleurs prix. Elles comptent, avant tout, sur la grande colonisation pour cela.

Celle-ci comprend les sociétés d'une certaine envergure et des individus qui investissent dans la culture et surtout dans la transformation des produits agricoles destinés à l'exportation. Grande, cette colonisation l'est, d'abord par l'étendue de ses concessions, dont certaines couvrent des dizaines de milliers d'hectares. Elle l'est surtout par les superficies qu'elle exploite. En plus, les gros colons se distinguent des autres du fait qu'ils disposent de capitaux à investir pour rentabiliser leurs activités. Ils adoptent des modes de culture intensifs, appliquant les résultats de recherches agronomiques et utilisant les machines agricoles les plus performantes et les plus récentes. Enfin, ils n'hésitent pas à s'intéresser au social. Dans la conjoncture favorable des années 1950, en effet, il s'agit pour eux d'attirer et de stabiliser une main-d'œuvre migrante dont l'insuffisance et la faiblesse de la productivité nuiraient à leurs activités, ce qui a souvent été le cas dans le passé. Avec la suppression du travail forcé, en 1946, et surtout la généralisation des cultures de traite en milieu paysan consécutive à la flambée des cours, il fallait que la colonisation s'attire les travailleurs par des salaires et des conditions d'existence mieux adaptés à la hausse du coût de la vie et à l'extension des besoins des autochtones<sup>4</sup>. L'application du code du Travail dans les TOM, à partir de 1953, les y incite aussi. Les gros colons de l'Ouest et du Nord-Nord Ouest, de l'Alaotra, de la Basse Betsiboka y parviennent en général, ce qui n'est pas le cas du Sud, dans le Bas Mandrare. Bref, pourvus de capitaux à investir, prêts à adapter les techniques les plus avancées dans un souci de rentabilité, les grandes sociétés sucrières du Nord-Nord Ouest et de l'Est monopolisent les exportations de sucre, tandis que celles de l'Alaotra et de la Basse Betsiboka dominent la production et les ventes extérieures du riz. Les colons les plus entreprenants du Nord Est contrôlent la collecte, la transformation, le conditionnement et les exportations des produits de traite traditionnels comme la vanille, le café et le girofle. Dans le Sud Est, ils diversifient leurs activités en les complétant par des entreprises de transport fluvial et de cabotage.

On assiste ainsi, au tournant des années 1950, à un engouement de ces gros colons pour l'achat de machines agricoles, pour l'utilisation de toutes sortes d'intrants

4. L. Rabearimanana, « Une entreprise coloniale d'après la Seconde Guerre mondiale à Madagascar : la Société Sucrière de la Mahavavy », *Entreprises et entrepreneurs en Afrique, XIXe-XXe siècles*, tome II, Paris, L'Harmattan, 1983, p. 535-551.

importés. Les campagnes du Sambirano et d'Ambilobe se couvrent de cannes à sucre, tandis que se forment de véritables villages autour des usines sucrières, où se distinguent les résidences des cadres, les cités ouvrières, et des infrastructures sociales rendant service non seulement aux employés de la SOSUMAV mais aussi à l'ensemble des habitants d'Ambilobe<sup>5</sup>. Dans l'Alaotra, les rizières s'étendent à perte de vue, et les basses collines entourant et dominant la voie ferrée disparaissent sous les champs de manioc et les plantations d'*elephant grass*. Au moment des récoltes, de grosses meules de foin occupent les rizières moissonnées, tandis que des tracteurs tirant des remorques sillonnent les chemins menant à la route principale.

La prospérité de la grande colonisation, dans les années 1950, provient, avant tout, du soutien dont elle bénéficie de la part du Plan. Les gros aménagements hydro-agricoles, particulièrement coûteux, les recherches agronomiques, les facilités accordées pour l'importation de matériel roulant à partir des États Unis, c'est elle qui en profite, dans une large mesure. C'est dans les secteurs qu'elle domine que les exportations enregistrent les meilleures performances – en rapport avec la demande métropolitaine<sup>6</sup>. Les ventes extérieures du sucre malgache triplent durant la décennie, assurées par la SOSUMAV, alors que la hausse générale des exportations n'atteint que près de 80%. On assiste alors à la diversification des activités de cette catégorie de producteurs qui investissent dans d'autres cultures ou dans le secteur tertiaire. Et le changement de statut politique du pays ne les inquiète guère, cela ne nuit en rien à ces maîtres de l'économie de Madagascar. Par contre, l'évolution des structures de l'économie de traite consacre la fin de la petite colonisation.

## II. LA RUINE DE LA PETITE COLONISATION

Installée depuis le début du régime colonial, encouragée par les autorités, cette petite colonisation éprouve des difficultés dès son implantation. Soutenue à bout de bras par celles-ci, mais sombrant toujours dans la médiocrité, elle disparaît finalement à l'issue de cette période qui s'ouvre au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

### A - Des conditions d'existence précaire

D'origine essentiellement réunionnaise, la petite colonisation s'installe dans les plaines alluviales fertiles de la côte Est, causant dans maintes régions la spoliation de villageois autochtones chassés de leurs terres ou cantonnés à l'intérieur des concessions et condamnés à s'employer chez les nouveaux maîtres du sol<sup>7</sup>. En réalité, dans certaines contrées de l'Est et dans le Nord, autour de Diégo-Suarez et à Nosy Be notamment, des colons se sont installés dès le milieu du XIXe siècle. La législation foncière, et celle concernant la réglementation du travail mises en place par Gallieni favorisent une installation plus massive de ces candidats planteurs.

Débarquant à Madagascar sans capitaux ni connaissances particulières pour l'agronomie tropicale, ces petits colons ont surtout compté sur le travail de l'indigène

5. L. Rabearimanana, « Migrations antandroy et évolution de l'habitat autochtone dans le Nord Ouest de Madagascar », *Histoire et organisation de l'espace à Madagascar*, Cahiers du C.R.A. n° 17, 1989, p. 135-145.

6. Madagascar 1950-1960, Présidence de la République malgache, 1962, 245 p.

7. J. Fremigacci, « La colonisation à Vatomandry - Mahanoro - Espérances et désillusions (1895-1910) », *Omalasy Anio*, n° 3-4, 1976, p. 167-248.

pour exploiter leurs concessions. Les autorités de l'île voisine de La Réunion de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les grosses entreprises sucrières ont considéré Madagascar comme un exutoire commode pour déverser le trop plein démographique de la petite île, pour les Petits Blancs des Hauts en proie à des problèmes de subsistance et susceptibles de déclencher une explosion sociale. Changeant de statut une fois dans leur pays d'immigration, ces originaires de la « colonie colonisatrice » n'apportent aucune innovation en matière de méthodes culturelles, et ne peuvent qu'imiter celles, multiséculaires, utilisées par les autochtones. Ils attendent aussi que l'administration locale subalterne leur fournisse des travailleurs, par le biais des prestations ou bien ils résolvent le problème d'insuffisance de main-d'œuvre et de leur incapacité à payer celle-ci en réquisitionnant ceux des indigènes dont les habitations sont incluses sur leurs concessions et qui préfèrent fournir quelques jours de travail par mois plutôt que de se retirer sur les collines. Les concessions peuvent aussi servir de refuge pour les autochtones menacés de délit de vagabondage ou non en règle avec le fisc, et pensent ainsi échapper au contrôle de l'administration subalterne. Enfin, la notion de « petit colon » suppose à la fois que sa concession est de faible étendue : celle ne dépassant pas 60 ha est d'ailleurs octroyée à titre gratuit par les pouvoirs publics. Le « petit colon » est surtout celui qui ne peut exploiter que de faibles surfaces, celles-ci ne dépassant guère 10 à 15 % de l'ensemble de la concession accordée, vu l'inexistence des moyens financiers et matériels nécessaires à la « mise en valeur » de la terre.

Bref, constatons que, faute de savoir-faire et de capitaux à investir, et malgré le soutien de l'administration, cette petite colonisation ne réussit ni à résoudre le problème de la main-d'œuvre, ni à produire en quantité et en qualité suffisantes. En plus, elle souffre des effets des aléas climatiques périodiques, sécheresse ou cyclones, qui annihilent les récoltes ou même détruisent les plantations. Toutes ces mésaventures accablent ces petits colons à devenir d'éternels quémandeurs de subventions auprès d'une administration coloniale qui, dès les années 1920, doute de leur capacité à contribuer à l'épanouissement de l'économie de traite et à satisfaire les demandes de la métropole<sup>8</sup>. Dès le lendemain de la crise de 1930, celle-ci définit une politique économique coloniale claire, et commence à se tourner vers la paysannerie autochtone pour réaliser ses objectifs<sup>9</sup>. Ainsi, force est de constater, avant même le début de la Seconde Guerre mondiale, l'échec de cette petite colonisation qui, à part quelques éléments, comme Agron à Vatmandry ou Castellani à Manakara pour la culture du café, ne parvient pas à produire pour l'exportation. Les « dix tonnes » sont trop nombreux parmi eux, c'est-à-dire ceux que les rapports des chefs de district considèrent comme incapables de produire au moins cette quantité de café et qui ne pèsent guère dans l'ensemble des ventes extérieures. Leur rôle est minime comparé à celui de certains concessionnaires mérina, dont les bonnes relations entretenues avec les autochtones évitent l'insuffisance de travailleurs salariés.

Mais ces pauvres planteurs d'origine étrangère persévèrent, et la Seconde Guerre mondiale constitue un ballon d'oxygène pour eux. Par suite de la mobilisa-

8. J. Fremigacci, « Les colons de la côte Est centrale de Madagascar, de la prospérité à la crise (1924-1939) », *Omalysy Anio*, n° 15, janvier-juin 1982, p. 125-170.

9. C. Coquery-Vidrovich, « L'Afrique coloniale française et la crise de 1930 : crise structurelle et genèse du sous-développement. Rapport d'ensemble », *L'Afrique et la crise de 1930, Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, t. LXIII (196), n° 232-233, p. 386-424.

tion générale décrétée dans les colonies, dès juin 1939 et pour les intérêts de la Défense nationale, ces producteurs bénéficient de sollicitations particulières. Pour rendre effectif l'« effort de guerre », le travail forcé se trouve accentué, et le code de l'indigénat est appliqué avec plus de rigueur dans les années 1930. En outre, lorsque Madagascar subit le blocus britannique, sous Vichy, les producteurs de café bénéficient d'avances de trésorerie, dans le cadre d'une économie dirigée, qui avantage les produits de traite prioritaires. La petite colonisation peut donc respirer grâce à ces différentes mesures, purement conjoncturelles, mais ne parvient pas à structurer ses activités pour les rendre plus rentables. Le retour de la paix et les changements multiples que celle-ci apporte dans l'Union française sonnent le glas de cette catégorie de planteurs.

## B - Après la guerre, les causes d'une disparition

À partir de 1945, le contexte politique des colonies change, avec la suppression d'institutions impopulaires pour les autochtones comme l'indigénat et le travail forcé, en 1946, tandis que ces derniers, au même titre que les citoyens français, peuvent élire leurs représentants à l'Assemblée nationale à Paris et dans les instances électives locales. En plus, pour insuffler une impulsion décisive à l'économie de traite, les autorités métropolitaines misent sur la grande colonisation et soutiennent la petite paysannerie autochtone. La nouvelle ambiance politique en France, comme sur le plan international, interdit aussi toute immixtion de l'administration en vue de poursuivre les habitudes d'antan qui consistaient à fournir des prestataires aux colons. Ceux-ci, désormais, doivent attirer des travailleurs par leurs propres moyens, c'est-à-dire en pratiquant des salaires adaptés au coût de la vie ou en offrant des conditions de travail décentes, ce qui est difficile pour les moins nantis. En outre, les autochtones sont d'autant moins attirés par le salariat que, par suite de la flambée des cours des matières premières au lendemain de la guerre, ils adoptent massivement la caféiculture et deviennent donc, à leur tour, des petits planteurs. De cette nouvelle politique des pouvoirs publics, qui changent d'attitude vis à vis des populations locales, leur accordent des droits civiques et des libertés démocratiques, et ne les soumettent plus ni au travail forcé ni à l'indigénat, il résulte des récriminations sans fin, des critiques violentes contre l'administration centrale. La tension est extrême à partir de la deuxième moitié de l'année 1946, entre la petite colonisation et les autorités locales de la côte Est, et entre la première et les populations malgaches acquises aux idées d'indépendance et encadrées par les sections du Mouvement démocratique de la Rénovation malgache (MDRM).

Lorsque l'insurrection éclate le 29 mars 1947, les concessions de cette catégorie d'agriculteurs constituent l'une des principales cibles des attaquants, les agressions témoignant de rancœurs longtemps contenues causées par une domination, une exploitation et des humiliations difficiles à supporter. Mais même si des plantations ont été incendiées ou certains concessionnaires tués, on ne peut adhérer à la thèse selon laquelle ce sont les événements de 1947 qui constituent la cause de la disparition de la petite colonisation<sup>10</sup>. Les changements structurels de l'économie de traite, amorcés au lendemain de la crise de 1930 et confirmés après la guerre, ne permettent plus à un groupe social habitué à des pratiques économiques et culturelles d'un autre âge de sub-

10. L. Manantsialonina, *op. cit.*



sister, et considéré par les pouvoirs publics comme incapable d'adaptation. Ces petits colons ne peuvent plus survivre dans cette nouvelle ère de l'économie de traite où les capitaux sont indispensables à toute entreprise économique, où les lois de la concurrence et de la compétitivité s'imposent. Quant aux insurgés, si certains ont pu s'en prendre à la vie de certains propriétaires de concessions, ces cas ne peuvent être généralisés. Les événements ont, au plus, accéléré le déclin irrémédiable d'une catégorie de producteurs vouée à une mort certaine avant même la Première Guerre mondiale, mais qui a pu continuer à vivoter grâce au soutien de l'État colonial et à la manne que constitue la remise à l'honneur du travail forcé et de l'indigénat pendant la Seconde. Examinons ce qui advient de ces petits colons après la répression consécutive à l'insurrection.

### C - Des destins variés

Les faits et les statistiques le prouvent : on assiste, dans les années 1950, à une diminution du nombre des concessions en rapport comparé à l'entre-deux-guerres. À Mananjary, par exemple, de 306 en 1937, elles ne sont plus que 142 en 1950<sup>11</sup>. De même, la population européenne de Vatomandry est réduite de moitié entre 1937 et 1953, à cause des déplacements vers Tamatave, chef lieu de la province ou vers les villes plus méridionales de Mananjary et Manakara pour des raisons de sécurité, et parce que les plantations connaissent des problèmes de main-d'œuvre dès 1945. À Manakara, des 120 concessions exploitées en 1951, il n'en reste plus qu'une cinquantaine à la fin de la décennie. Mais on remarque un maintien voire une hausse des surfaces exploitées par les producteurs français dans ces mêmes zones durant les années 1950. Cela traduit une concentration de la propriété ou de l'exploitation coloniale entre les mains d'entrepreneurs capables de s'adapter aux impératifs de la nouvelle structure économique et aptes à investir pour moderniser les plantations de café. Les petites concessions sont, en effet, rachetées par une moyenne colonisation, individuelle ou sous forme de sociétés ou louées par les gérants de grands domaines. Ainsi, les « hommes forts » de chaque ville caféière, Agron à Vatomandry ou Venot à Mananjary, arrondissent leur patrimoine foncier, et élargissent leur domaine d'activité à la collecte du café et au transport routier et de cabotage.

En outre, la petite colonisation ne disparaît pas partout. C'est celle qui s'adonne à la caféiculture et qui subit les revers des changements structurels et la concurrence des petits planteurs autochtones qui éprouve les pires difficultés. Par contre, là où elle se consacre à des cultures et à des activités de transformation répondant à des besoins locaux, elle résiste mieux et connaît même une prospérité incontestable. C'est le cas des planteurs de canne à sucre de Brickaville, qui, pour certains d'entre eux, fabriquent aussi du *betsabetsa*, une sorte de bière à base de cette même plante et qui est fort prisé par les Malgaches de toute la côte Est, surtout lors des cérémonies religieuses et sociales. Dans ce district, la population européenne passe de 387 en 1949 à 550 l'année suivante, et à 628 en 1952<sup>12</sup>. L'accroissement de cette catégorie d'habitants, le chef de la circonscription l'explique par l'immigration importante de Réunionnais dans les entreprises privées (mines de graphite, industries et concessions agricoles), car celles-ci utilisent un matériel importé de plus en plus complexe et

11. Rapport économique, district de Mananjary, Aix-en-Provence, CAOM, 2D145.

12. Nous ne tenons pas compte des statistiques de 1948, faussées par les conséquences de l'insurrection ; Rapport économique, district de Brickaville, Aix-en-Provence, CAOM, 2D71.



maniable par les seuls techniciens. Dans ce contexte, on trouve des cadres moyens, des contremaîtres notamment, d'origine réunionnaise ou des gérants de concessions aussi bien dans les entreprises sucrières de Brickaville ou d'Ambilobe que dans les ateliers de constructions navales de Diégo-Suarez. L'usine à sucre de Labourdonnais, près de Brickaville, se modernise, en effet, et augmente sa capacité de production, sa demande en matières premières étant satisfaite à la fois par le domaine, par les petites concessions des colons des environs et par les plantations des Malgaches encadrés par les collectivités autochtones rurales.

Dans ce cas donc, la colonisation d'origine réunionnaise subsiste aisément, d'abord parce qu'elle fournit de la canne à sucre, pour la production de laquelle elle ne subit pas la concurrence des paysans puisqu'ils se partagent le marché. Ensuite, elle prospère grâce à la fabrication du *bestabesta*, dont la consommation en milieu autochtone ne fléchit pas, au contraire, car cette boisson reste indispensable lors de toutes les cérémonies sociales et religieuses. Le colon est donc considéré, au moins dans cette région de Brickaville, comme un acteur économique indispensable à son existence par les populations autochtones<sup>13</sup>. En 1952, les fabricants de *betsabetsa*, au nombre de 17, sont tous des Réunionnais. Sur les 16 marchands de cette boisson payant patente, 10 sont Chinois, les autres Réunionnais. Il se produit ainsi une reconversion de certains petits colons, des activités purement agricoles à la fabrication d'alcool et au commerce florissant de ce produit, c'est-à-dire vers une activité économiquement prédatrice. Le cas de Brickaville n'est pas isolé, néanmoins dès le début du régime colonial, bon nombre de colons, dans de nombreuses régions s'enrichissent en ouvrant des «*labotika*» vendant de l'alcool. En outre, cette reconversion vers une activité de transformation, on la remarque aussi chez des planteurs de vanille d'Antalaha et à Sambava qui fournissent l'essence de vanille pour l'exportation, après avoir procédé à la collecte de la matière première chez l'autochtone. Néanmoins, ce n'est pas le cas des petits colons, loin s'en faut. Cette capacité de reconversion demeure le fait de colons dotés d'un minimum de capitaux et qui déploient différentes activités économiques simultanées. Pour les plus démunis, les années 1950 sont témoins de la faillite de leurs entreprises. Leur sort n'est pas enviable, bien entendu.

### III - LES PETITS COLONS, MISÈRE ET ABANDON

Ce que deviennent les colons qui n'ont pu s'adapter au contexte économique nouveau de l'après-guerre : ils disparaissent progressivement en tant qu'acteurs économiques, mais continuent à peupler le paysage social de Madagascar.

#### A - Échec économique et regard de l'autre

Les réponses au questionnaire lancé par la Direction des Affaires politiques du Gouverneur général en 1948 sont instructives sur leurs intentions après les événements de l'année précédente<sup>14</sup>. Ces planteurs voudraient poursuivre la mise en valeur de leurs domaines de toujours auxquels ils sont attachés pour y avoir passé une grande partie de leur vie, et pour avoir rompu tout lien avec l'île voisine, leur terre d'origine. Ils sont, en outre, désemparés, dépassés par l'évolution du régime colonial et par les événe-

13. Enquêtes orales, Toamasina et Brickaville, septembre et octobre 2002.

14. Réponses au questionnaire sur la colonisation, 1948, Antananarivo, ARM, D816.

ments en général, ne sachant où aller, n'osant pas trop se fier à l'administration pour continuer à les soutenir. Enfin, des motivations politiques s'ajoutent aux considérations psychologiques et matérielles pour les retenir sur place. Abandonner les concessions, ne serait-ce pas donner satisfaction aux rebelles ? Ne serait-ce pas justifier les revendications indépendantistes des Malgaches<sup>15</sup> ? Aussi, dans les zones où ils jouissent des meilleures terres, à Vatomaniry – Mahanoro, Mananjary – Manakara, seul le quart des colons envisage de quitter les plantations. Pourtant, sans ressources, et faute de crédits à investir dans leurs activités, incapables également de surmonter leur individualisme et de s'unir pour s'équiper, ils sont condamnés à végéter sans espoir de promotion matérielle.

Comme le juge Henri Casseville en 1949 «*menant une vie pénible sur des installations souvent sommaires, ils apparaissent comme des vrais prolétaires avec un niveau de vie très bas*»<sup>16</sup>. Cette vision des autorités militaires est confirmée par une abondante littérature administrative qui décrit les genres de vie de cette population et qui ne manque pas de dédain. Le chef de district de Vohémar parle d'«*épaves sociales dont le niveau de vie est inférieur à celui des éleveurs et cultivateurs malgaches aisés*»<sup>17</sup>, tandis que celui de Diégo-Suarez évoque une «*masse dégénérée, alcoolique, paresseuse, misérable, incapable de tout travail suivi...*»<sup>18</sup>. Ces descriptions ressemblent à celles déjà effectuées dans les années 1930, après la Crise, montrant la stagnation, voire la détérioration des conditions d'existence de cette petite colonisation sur des décennies. Pauvreté, misère, des mots qui reviennent comme des leitmotifs, de même que manque de formation technique, paresse. Quant au mépris manifesté par l'administration à leur égard, il ne doit pas être étranger, au moins en partie, à la hargne et à l'esprit vindicatif avec lesquels les petits colons ont toujours abordé celle-ci, pensant qu'il est de leur droit d'être aidés par l'État. Ils ne peuvent ni ne veulent envisager le moindre changement dans le statut des autochtones non plus. Ils se sentent donc trahis par les pouvoirs publics, abandonnés par ceux qui, pendant la guerre encore, les ont aidés, au moins, en leur permettant de disposer d'une main-d'œuvre docile apparemment, en dépit des humiliations qu'ils lui faisaient subir.

Les changements politiques et l'option prise par les autorités de miser sur les paysans malgaches en matière de développement économique profitent à l'ensemble des autochtones qui, d'une part, jouissent des libertés démocratiques au lendemain de la guerre et expriment leurs aspirations à l'indépendance de leur pays. D'autre part, ils profitent de l'envolée des cours des produits de traite, et les sollicitations des techniciens des services économiques les touchent directement. Le renversement de situation ne peut que rendre conflictuels leurs rapports avec les petits colons, les maîtres d'hier. L'arrogance et la susceptibilité de ces derniers ne manquent pas de choquer les paysans malgaches, d'autant plus que leurs niveaux et modes de vie ne diffèrent guère en général. Néanmoins, les cas de métissage sont assez fréquents, surtout quand ces étrangers établis de longue date entretiennent des relations correctes avec les autochtones et sont isolés de leurs compatriotes<sup>19</sup>. Cependant, les relations entre Malgaches et Réunionnais peuvent se tendre facilement, notamment lorsque les premiers

15. L. Manantsialonina – Rabearimanana, *op. cit.*

16. H. Casseville, *L'île ensanglantée*, Paris, Fasquelle, 1950.

17. Rapport économique, district de Vohémar, Aix-en-Provence, CAOM, 2D224.

18. Rapport économique, circonscription autonome de Diego Suarez, Antananarivo, ARM, D443.

19. Rapport économique, district de Maroantsetra, 1952, Aix-en-Provence, CAOM, 2D154.

évoquent les origines des seconds, alors que ceux-ci veulent être considérés comme des *vazaha* donc au-dessus des Malgaches<sup>20</sup>. Or ceux-ci n'accordent que peu d'estime à des étrangers qui partagent leurs conditions d'existence et leur niveau de vie, et les distinguent bien des Français d'origine métropolitaine qui forment les cadres de la haute administration ou des sociétés privées. Aussi n'est-il pas étonnant que, progressivement, bon nombre de ces concessionnaires réunionnais quittent les campagnes pour la ville.

## B - Exode rural et prolétarianisation

La population française des petites villes de Madagascar s'accroît en moyenne de 2,1 % entre 1946 et 1956, alors que, pour les Malgaches, la hausse n'atteint que 1,67 %. En outre, on remarque que c'est plus dans les villes de la côte Est que la progression est sensible, à Fort-Dauphin, Manakara, Antalaha, Fenerive, que dans celles des Hautes Terres centrales comme Moramanga et Ambatolampy<sup>21</sup>. L'exode rural entamé au lendemain de l'insurrection de 1947 ne fléchit pas par la suite. Mais les nouveaux citadins se trouvent souvent dans une situation précaire.

Ils manquent de ressources et s'adaptent mal aux exigences du travail et de la vie en ville. Ils vivent des indemnités versées par les pouvoirs publics pour les dégâts causés sur leurs plantations lors des événements ou des maigres ressources provenant de leurs exploitations, qui sont laissées à des gérants et enfin, pour certains, des loyers d'une maison modeste construite en ville pendant les périodes fastes. Faute d'aptitude professionnelle précise, ils ne sont pas du tout armés pour se trouver une activité professionnelle. En plus, ils doivent s'adapter à un statut nouveau où d'employeurs donnant des ordres ils deviennent des employés ou, au plus, doivent travailler par eux-mêmes, statut qu'ils considèrent comme une déchéance. Les fils de petits colons ne sont pas mieux lotis. Si certains sont parvenus à fréquenter les collèges de Tananarive, la plupart n'ont pas eu cette chance. Ils manquent de formation en général et doivent se contenter d'emplois peu rémunérateurs dans le secteur privé. L'administration s'efforce de les placer à des postes n'exigeant pas de capacité particulière - surveillants dans les établissements scolaires, employés de bureau subalterne - moins pour leur compétence que pour résoudre des problèmes sociaux.

Bref, la petite colonisation d'origine réunionnaise disparaît, en tant qu'acteur économique durant les années 1950, après une longue agonie entamée avant même la Première Guerre mondiale, pour n'avoir jamais été viable. Aucune activité d'économie de marché ne peut subsister sans un minimum d'investissement financier, matériel et humain. Des crédits, cette catégorie de colons n'en a pas disposé lors de son implantation, les bénéfiques acquis lors de la période faste du milieu des années 1920 ont été gaspillés en acquisition de biens ostentatoires. Une main-d'œuvre rentable et stable, ces colons ne peuvent en bénéficier non plus, car ils ne sont pas solvables. En matière de force de travail, ils sont concurrencés victorieusement par les planteurs autochtones qui disposent de la main-d'œuvre familiale et peuvent compter sur la solidarité et la mutualité de la grande famille et de la communauté villageoise. Or, ce qui caractérise les petits colons, c'est justement leur individualisme, leur incapacité à s'unir,

20. Européens ou Asiatiques, Français dans la plupart des cas.

21. Plan de développement économique et social, Programme 1952-1962, I Bilan de la période 1946-1956.

leur susceptibilité, leur excès d'amour propre. Qu'advient-il de leurs descendants et d'eux-mêmes ? Ils retournent dans l'île voisine, terre de leurs ancêtres ou bien gagnent la métropole. Certains se sont intégrés et fondus dans la population autochtone. En 1960, avec la malgachisation du personnel de l'État consécutive à l'indépendance, ils s'inquiètent de leur devenir plus qu'incertain. Que deviennent leurs terres ? Les concessions sont rachetées par des grandes sociétés ou vendues à des commerçants chinois ou à des notables locaux et dignitaires de l'État malgache naissant. Le voyageur qui parcourt les campagnes de l'Est, une ou deux décennies plus tard, ne manque pas de remarquer de vieilles bâtisses en ruines, entourées de jardins envahis par les mauvaises herbes, témoins d'une époque à jamais révolue.

Quant à ceux que les pouvoirs publics soutiennent pour devenir les acteurs de l'économie de traite en plein essor au début des années 1950, les petits planteurs autochtones, ils profitent d'une période d'« âge d'or » - 1946-1957-1958 environ - où les cours des produits de traite restent élevés, sans que les prix des marchandises importées connaissent encore la marche ascendante qui marquera leur évolution. Mais ces années 1950 marquent le début d'une dépendance durable vis à vis du marché international des matières premières et d'un endettement de plus en plus grave où les pays nouvellement indépendants, et sous-développés, s'enfoncent<sup>22</sup>.

---

22. C. Coquery-Vidrovitch, « Les conditions de la dépendance : histoire du sous-développement », *Décolonisation et nouvelles dépendances. Modèles et contre-modèles idéologiques et culturels dans le Tiers-Monde*, Presses universitaires de Lille, 1986, p. 25-48.